



# TRANSPARENCY INTERNATIONAL

SCHWEIZ SUISSE SVIZZERA SWITZERLAND

## Rapport Annuel 2006

---

### Préface

Chers membres,  
Chers lecteurs, chères lectrices

En juin 2006, la Suisse a ratifié la convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe et a effectué les adaptations respectives dans le droit pénal national. Entre autres, l'objectif de la convention est d'empêcher des avantages concurrentiels résultant d'actes corrompus. Or, si ces innovations auront l'effet souhaité, cela ne peut pas encore être déterminé.

Par contre, on peut déjà observer un effet de la convention de l'OCDE contre la corruption internationale qui est en vigueur depuis l'année 2002. L'innovation de cette convention est la poursuite transfrontalière de la corruption de fonctionnaires étrangers. A ce sujet, le Ministère public de la Confédération a ouvert 23 procédures, dont 17 sont en lien avec le scandale « pétrole contre nourriture ». Sans la convention de l'OCDE, ces investigations auraient difficilement été faisables.

De plus en plus, la corruption est entrecroisée internationalement. Ceci est illustré par le cas Siemens en 2006 qui a suscité l'intérêt du public allemand et qui a pu être dévoilé grâce à l'assistance des autorités suisses.

Afin de recevoir des commandes de plusieurs milliards, Siemens a exécuté des paiements corrompus, entre autres à travers des comptes bancaires suisses.

L'année 2006 était marquée par des changements importants au sein de notre association. Après sept ans en tant que président, Monsieur Philippe Lévy a démissionné de sa fonction. Depuis la fondation de Transparency

International Suisse (TI Suisse), Monsieur Lévy a marqué l'organisation de manière soutenable avec un engagement personnel remarquable. Sous sa présidence, un petit groupe de personnes partageant les mêmes idées s'est transformé en une organisation professionnelle qui dispose aujourd'hui d'un secrétariat et jouit de la reconnaissance auprès des entreprises, de l'administration publique et des ONGs.

Avec la démission du comité de Monsieur Othmar Hafner, TI-Suisse perd une personnalité importante qui a imprégné substantiellement sur le travail de celle-là depuis sa fondation. La brochure « Corruption et lutte contre la corruption en Suisse » dont Monsieur Hafner est l'auteur, a considérablement contribué à la discussion en la matière. Plus bas dans ce rapport, les prestations de Monsieur Hafner et Lévy sont honorées de façon détaillée.

Depuis octobre 2006, le Dr. Anton N. Fritschi figure comme nouveau président de TI-Suisse. Il a été élu le 9 septembre dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire. Son élection est la conséquence logique d'une présidence rotative en fonction des différents intérêts représentés: Le président fondateur Stüclkelberger qui représentait les ONGS a été suivi par Monsieur Lévy qui vient de l'administration publique. L'élection du Dr. Fritschi correspond à la première présidence de TI-Suisse par un membre du secteur privé. Nous nous réjouissons de la coopération fructueuse.

Nous aimerions ici aussi remercier cordialement toutes et tous les membres de TI-Suisse pour leur contribution importante et essentielle à une partie de notre budget.

Une autre partie du budget est garantie par des dons ainsi que par les fonds fédéraux qui sont garantis jusqu'en 2008. Une des tâches principales du nouveau président sera de trouver une possibilité de financement à long terme pour TI-Suisse.

Durant cette année, la lutte contre la corruption reste d'une actualité d'importance sociétale. La protection légale des whistleblowers, la ratification de la convention onusienne contre la corruption, la sensibilisation des PME ainsi que l'introduction de la clause d'intégrité dans les marchés publics sont des préoccupations auxquelles nous nous pourvrons activement pendant l'année 2007.

## **Contenu**

### **I Activités et projets**

1. Entreprises
2. Administration publique
3. Campagnes et publications
4. Internationale
5. Interne

### **II. Facture annuelle**

6. Bilan
7. Compte des résultats

## 1 Entreprises

### « Workshop Business Principles II »

Que signifient les nouveaux textes de loi concrètement? Comment un entrepreneur se protège-t-il contre des paiements corrompus de ses collaborateurs? Jusqu'à quel point une action est encore légale et à partir de quand celle-ci doit être définie comme action corrompue? De telles questions ont été abordées lors du deuxième Business Principles Workshop qui a eu lieu le 26 octobre 2006 au Technopark à Zurich.

Dans une première partie, le Dr. Ivo Kaufmann du secrétariat d'Etat pour l'économie (SECO) a présenté la nouvelle loi suisse contre la corruption qui est entrée en vigueur en juillet 2006. Ensuite, le Dr. Hugo Bruggmann qui est membre du comité a présenté les Business Principles de TI. Dans la deuxième partie interactive, les participants aux différents ateliers ont été invités à partager leurs idées avec les autres participants. Michael Faske, directeur de Fraud Investigation & Dispute Services chez Ernst & Young Suisse a dirigé le groupe « prestations de service », Urs Wälchli, directeur de « Legal & Compliance » chez ABB Suisse, a dirigé le groupe « exportations » et Jost Murer, vice-président de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) était responsable du groupe « industrie du bâtiment ». Les résultats des différents ateliers étaient ensuite discutés en plenum.

Les 30 participants, parmi lesquels il y avait beaucoup de membres collectifs de TI-Suisse, ont apprécié le cadre confidentiel de cette manifestation. Dans le futur, TI-Suisse utilisera le même format.

### Workshop banques privées

Les deux membres du comité Lucy Koechlin et Daniel Thelsklaf, ensemble avec Gretta Fenner du Basel Institute on Governance, ont rencontré en novembre 2006, le groupe des juristes des banques cantonales au siège de l'Union des banques cantonales à Bâle. Dans le cadre d'un brainstorming ont été identifiés des champs permettant une coopération entre les banques et TI-Suisse. Bien qu'il existe un nombre croissant de banques créant des systèmes préventifs (code de conduite, bureau de contact pour les whistleblowers), beaucoup de banques ne disposent pas encore de tels instruments. Or, étant donné que l'intérêt pour de tels instruments est grand, TI-Suisse aimerait apporter un soutien approprié en la matière. En outre, les indices de TI, comme par exemple celui sur la perception de la corruption qui est utilisé par certaines banques comme indicateurs dans les systèmes de supervision de transactions, ont retenu beaucoup d'attention. Pendant la

deuxième moitié de l'année 2007, les points de discussion les plus importants de cet atelier devront être abordés de manière plus approfondie lors d'un événement de suivi.

## **2 Administration publique**

### **Nouveaux textes légaux: Convention pénale du Conseil de l'Europe**

Les entreprises ne devraient pas réaliser des avantages concurrentiels à travers des activités corrompues. En ratifiant la convention pénale contre la corruption, le Conseil de l'Europe a tenu compte de cette préoccupation. En juillet 2006, le droit pénal suisse contre la corruption a été adapté à cette évolution législative.

Avec ce nouveau texte de loi, ce n'est seulement pas la corruption active des fonctionnaires étrangers, des autorités et parlementaires suisses qui est visée, mais aussi la corruption passive de ceux-ci. Font partie de ce groupe d'individus les employés des organisations internationales et des cours internationales. Depuis peu, la corruption de personnes privées est réglementée de façon détaillée dans la nouvelle LCD (Loi fédérale contre la Concurrence Déloyale): à part le fait de corrompre quelqu'un (corruption active), il est aussi répréhensible d'accepter des avantages illégitimes (corruption passive).

D'après TI-Suisse, les points suivants sont délicats :

#### **1. Corruptions privées comme un délit de requête ?**

Étant donné que la corruption privée constitue un délit de requête, les autorités ne doivent intervenir que si seulement une requête a été déposée. Malgré le fait que TI-Suisse reçoit régulièrement des informations concernant des cas de corruption privée à travers sa hotline de whistleblower, elle ne peut pas les transmettre aux autorités responsables parce qu'elle n'a pas la qualité pour requérir. Bien qu'elle ait connaissance d'un cas, ses mains sont liées. En effet, le degré de découverte dans le domaine de délit de corruption est très faible et on estime que les chiffres non connus s'élève à 97%. Cela étant, TI-Suisse apprécie la qualification de la corruption privée comme un délit de requête car elle vise une poursuite et un dévoilage conséquent de ce délit.

## **2. Corruption privée comme un délit**

La corruption privée n'est pas considérée comme un crime, mais comme un délit. Par conséquent, elle ne constitue pas de pré-acte au blanchiment d'argent. Dans la pratique, ceci veut dire qu'un intermédiaire financier, qui accepte des fonds dans le cadre d'un cas qualifiable comme corruption privée, n'est ni punissable pour blanchiment d'argent, ni obligé de porter plainte. Pour TI-Suisse, cette solution est insuffisante.

## **3. Statut spécial pour les associations**

La corruption privée est réglée dans la LCD et non pas dans le code pénal. Les organisations à buts non lucratifs, les ONGs et associations comme la Fédération Internationale de Football Association FIFA ou le Comité Olympique Internationale COI y jouissent d'un statut spécial qui n'est pas justifiable. Ainsi, les décisions internes comme des élections ne sont pas prises en compte par la LCD. Concrètement, ceci veut dire que les organisations affectées doivent s'engager elles-mêmes, s'il y avait un cas de corruption dans le cadre d'une élection par exemple. En tenant compte de l'existence de nombreux cas de corruption dans le domaine du sport, cette solution n'est pas satisfaisante pour TI-Suisse.

## **4. Le copinage n'est pas punissable**

TI-Suisse regrette que la Suisse exclue le copinage en tant qu'ingérence abusive faisant partie des actes illicites comme c'est prévu dans la convention pénale contre la corruption du Conseil de l'Europe. Ceci est d'autant plus regrettable que le copinage constitue un phénomène répandu au niveau des cantons et des communes. Analogiquement à la corruption, elle distorse la concurrence et nuit en fin de compte au public. D'après l'avis de TI-Suisse, l'ingérence abusive doit être pénalisée comme un acte corrompu et socialement néfaste.

La Suisse a un intérêt imminent que ces dispositions pénales soient appliquées de manière conséquente. Ceci est le seul moyen pour assurer que les entreprises ne réalisent pas d'avantages concurrentiels sur la base d'actes corrompus. TI-Suisse suit comment les nouveaux règlements seront mis en oeuvre.

## Whistleblowing (personnes qui découvrent des cas de corruption)

### Motion Gysin

1. Le code des obligations (contrat de travail) concrétise sous quelles conditions des personnes qui dévoilent des irrégularités dans les entreprises, comme la corruption, et les rendent ensuite publics (personnes appelées « whistleblowers »), peuvent être protégées contre un licenciement non justifié ou autres formes de discrimination. Les personnes donnant un tel renseignement au public ne devraient pas le faire seulement en tant qu'*ultima ratio*.

2. Dans le même cadre, il s'agit d'examiner si la sanction sous le droit existant – une indemnisation qui peut aller jusqu'à six salaires mensuels (Art. 336a Para. 2 CO) – est suffisante afin d'effectivement empêcher l'employeur d'exprimer un licenciement abusif. Des sanctions plus contraignantes sont à proposer si ceci n'est pas le cas.

3. Les personnes qui donnent des renseignements devraient jouir de la même protection juridique, peu importe si elles sont engagées dans le secteur public ou privé. Il faut tenir compte du secret professionnel et de la compétence des cantons.

4. Il est à vérifier si les fonctionnaires fédéraux devraient être obligés de déclarer auprès de l'autorité responsable, le cas échéant, les raisons de soupçons concrets pour l'existence d'un délit dont elles ont pris note lors de l'exercice de leur activité officielle.

Dans les pays anglo-saxons – mais aussi au Japon ou en Roumanie – les personnes qui découvrent des cas de corruption (les whistleblowers) sont protégées juridiquement. Il se peut que la situation des whistleblowers s'améliore bientôt en Suisse : dans le cadre d'une initiative coordonnée et initiée par TI-Suisse, le Conseiller national Remo Gysin et le Conseiller des Etats Dick Marty ont déposé une motion parlementaire visant une meilleure protection juridique des whistleblowers. Cette motion demande que les whistleblowers soient protégés contre un licenciement abusif et autres formes de discrimination. Le Conseil des Etats a même élargi la motion Gysin. Ainsi, il demande que la protection juridique soit aussi valable pour les fonctionnaires. TI-Suisse applaudit cet avis du Conseil des Etats.

Selon toutes prévisions, la motion sera discutée dans le Conseil national pendant la session d'été 2007. La commission juridique du Conseil national a déjà donné son feu vert. Si le Conseil national approuve la motion, le Conseil fédéral doit élaborer un projet de loi correspondant.

### **Chronologie**

- Avril 2003 : Elaboration d'une action pour une meilleure protection des whistleblowers initiée et coordonnée par TI-Suisse ensemble avec le Conseiller national Remo Gysin et le Conseiller des Etats Dick Marty.
- Mai 2003 : Soumission de la motion pour une protection des whistleblowers au Conseil des Etats, respectivement au Conseil national.
- Mai 2004 : La motion Marty est transformée en postulat.
- Mai 2005 : Approbation du Conseil national de la motion Gysin.
- Janvier 2006 : Approbation du Conseil des Etats: Amendement du texte et élargissement juridique de la motion Gysin.
- Décembre 2006 : Approbation de la commission juridique du Conseil national au nouveau libellé de la motion.
- Session d'été 2007: Votation probable au sein du Conseil national.

« Une gestion d'entreprise responsable demande une mise en œuvre conséquente des principes d'éthique. La lutte contre la corruption en est un. Avec notre affiliation à TI Suisse, nous soutenons la lutte contre la corruption de manière durable, systémique et avec conviction»,  
Martin Studer, Membre de la direction, Ernst & Young SA

### **Whistleblower - Hotline**

En avril 2006, TI-Suisse a inauguré une Whistleblower - Hotline. En tant qu'autorité indépendant et externe à l'administration publique, TI-Suisse répond une fois par semaine aux appels des individus donnant des renseignements et donne des conseils aux whistleblowers concernant leurs droits et obligations. La majorité de ces cas concernent la corruption dans le secteur privé. Il est frappant de constater que la plupart des whistleblowers ne font un appel seulement qu'après leurs appels à toutes les autres instances – c'est-à-dire l'employeur ou l'autorité responsable – n'ont pas été dotés de succès. De même, il est inquiétant que la plupart des whistleblowers aient perdu leur travail à cause de leur engagement. C'est un signe clair et évident qu'il y a urgence pour une protection juridique de ces individus.

« La corruption mine l'aide au développement et nourrit la fuite des capitaux des pays en voie de développement vers les centre financiers. Ensemble, Alliance Sud et TI Suisse, nous luttons contre ces abus », Bruno Gurtner, Senior Economist, Alliance Sud

### 3 Campagnes et publications

#### Indice de Perception de la Corruption 2006

Le fait que la pauvreté et la corruption soient intimement liées reflète aussi l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de cette année: Presque trois quarts des pays qui sont inclus dans cet indice (parmi lesquels il y a tous les pays de faible revenu national ainsi que tous les pays africains, à l'exception de 2 pays) atteignent moins que cinq points. Par conséquent, la plupart des pays du monde sont confrontés à un niveau élevé de corruption perçue au niveau national. Malgré les progrès à plusieurs niveaux, comme par exemple

Rang	Pays	Points
1	Finlande	9.6
	Islande	9.6
	Nouvelle-Zélande	9.6
4	Danmark	9.5
5	Singapour	9.4
6	Suède	9.2
7	Suisse	9.1
9	Australie	8.7
	Pays-Bas	8.7
11	Autriche	8.6
	Grande-Bretagne	8.6
16	Allemagne	8.0
17	Japon	7.6
18	France	7.4
20	Etats-Unis	7.3
45	Italie	4.9
70	Chine	3.3
121	Russie	3.1
160	Guinée	1.9
	Irak	1.9
	Myanmar	1.9
163	Haiti	1.8

l'entrée en vigueur de la convention contre la corruption de l'ONU en 2005, 71 pays atteignent moins que trois points sur l'échelle de l'IPC (ce qui correspond presque à la moitié des pays inclus dans l'indice). Ceci indique qu'il existe un problème de corruption grave. Avec seulement 1.8 point, Haïti porte la lampe de fin de l'échelle. La Guinée, l'Irak et le Myanmar se partagent l'avant-dernière place avec 1.9 points pour chaque Etat. La meilleure performance est partagée par la Finlande, l'Islande et la Nouvelle-Zélande qui ont toutes atteint 9,6 points. Pour la troisième fois consécutives, la Suisse occupe la 7<sup>ème</sup> place avec un total de 9.1 points.

Ce bon placement constant, est-il une raison suffisante pour une autosatisfaction de la part de la Suisse ou ne devrait-il pas être possible d'améliorer encore la performance de la Suisse, étant donné la meilleure performance de certains pays ? D'après TI-Suisse, un besoin d'agir et une marge de

manœuvre existe notamment du côté de l'administration publique.

En partie, il s'agit d'exigences que TI-Suisse réclame depuis plusieurs années:

- Création d'un centre de compétence: au niveau fédéral comme au niveau cantonal il manque d'instance centrale à laquelle on peut avoir accès en cas de corruption.
- Interdiction d'acceptation de cadeaux: la réglementation de donation (Geschenkregelung) pour les fonctionnaires fédéraux laisse une grande marge d'interprétation. L'administration fédérale devrait donner un signal très clair de zéro tolérance face à la corruption.
- Copinage : L'ainsi nommée ingérence abusive n'est toujours pas délictueux en Suisse. Cependant, il est connu que justement le copinage est un phénomène répandu surtout dans l'administration publique.
- Obligation de porter plainte : Une obligation juridique pour les employés de l'administration fédérale et cantonale de porter plainte en cas de soupçon de corruption pourrait accroître le degré de découverte de cas de corruption.

Depuis 1995, Transparency International publie l'indice de perception de la corruption (Corruption Perception Index, CPI). Le CPI fournit une liste de pays d'après le degré de corruption, en fonction de la perception de celle-ci au sein de l'administration publique et dans les milieux gouvernementaux. Il se base sur des entretiens et investigations effectués par diverses institutions indépendantes. Parmi les interviewés, on retrouve des hommes d'affaires, des experts de pays ainsi que des citoyens vivant à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Au total, 163 pays sont classés sur une échelle de 0 à 10 points, 0 point indique une très forte perception de la corruption dans le secteur public pendant que 10 points indiquent une perception très faible de celle-ci

« Avec notre affiliation à TI-Suisse, nous voulons nous engager pour une meilleure protection des whistleblowers », Werner Nuber, Chef Communication, CFF

## « Bribe Payers Index » 2006

	Pays	Points	%*
1	Suisse	7.81	1.2
2	Suède	7.62	1.3
3	Australie	7.59	1.0
6	Angleterre	7.39	3.6
7	Allemagne	7.34	9.5
9	Etats-Unis	7.22	8.9
11	Japon	7.10	5.8
15	France	6.50	4.3
20	Italie	5.94	3.6
28	Russie	5.16	2.4
29	Chine	4.94	5.5
30	Inde	4.62	0.9

\*Partie des exportations nationales au commerce mondial (2005)

Dans l'échelle qui va jusqu'à dix points, les 30 pays d'exportateurs les plus riches se retrouvent tous dans la moitié supérieure. Les onze premiers Etats atteignent plus que sept points. La Suisse occupe la première place, ce qui pourrait sembler être un résultat brillant. Or, c'est une première place sans de loin atteindre la meilleure note possible, étant donné que les 7.8 points que la Suisse a atteint restent 2.2 points en dessous du maximum. Or, ce n'est seulement qu'avec une valeur de 10 points que l'on peut dire qu'il n'y a aucune perception de la corruption.

Après la dernière publication en 2002, Transparency International publie pour la troisième fois le « Bribe Payers Index » (BPI). Le BPI est construit de manière renversée au CPI et se focalise sur le côté actif de la corruption. Il se penche sur la question cruciale, qui consiste à savoir quelles entreprises en provenance de quel pays sont prêtes à payer des pots-de-vin à l'étranger. Afin d'évaluer ceci, des dirigeants en 125 pays ont été interviewés.

L'Inde, la Chine et la Russie sont la lanterne rouge du BPI-ranking. Dans ces puissances d'exportations émergentes, les efforts prétendus au niveau domestique contre la corruption n'avaient pas encore d'effet sur le comportement des entreprises à l'étranger.

Bien que la corruption à l'étranger soit punissable dans 34 pays d'exportation depuis la fin des années nonante, le BPI démontre que la corruption demeure un phénomène pratiqué partout dans le monde. Les entreprises des grandes puissances d'exportations ne sont pas une exception à ce niveau-là. En effet, ce n'est pas rarement le cas qu'elles paient des pots-de-vin de manière routinière, surtout à l'égard des pays en voie de développement et les pays émergents.

### **Service de conférence**

La demande croissante pendant ces dernières années pour le service de conférences se poursuivait en 2006. Les cibles sont les entreprises, les associations économiques ainsi que les hautes écoles spécialisées. A l'aide d'exemples concrets et réalistes, ces conférences sont façonnées de plus en plus de manière interactive, ce qui a des effets très positifs auprès du public. Il est aussi réjouissant de voire accroître l'intérêt des PME. En partie, cet intérêt s'explique probablement par les nouvelles dispositions contre la corruption datant de juillet 2006. Ainsi, il est maintenant possible de demander légalement les comptes aux entreprises pour les actes corrompus commis par leurs collaborateurs et collaboratrices.

« Un comportement éthique et plus spécialement la lutte contre la corruption fait partie de la culture d'entreprise de Sika depuis sa fondation il y a presque 100 ans. C'est pour cela que Sika a une excellente réputation chez ses Stakeholders. Sika soutient donc activement les efforts de Transparency International et est dans son Business Steering Committee», Stefan Mösl, directeur du service légal, Sika AG

## 4 International

### « European Central Asia Regional Meeting: ECARM »

En mai 2006 a eu lieu le « ECARM » à Brijuni en Croatie. L'accent de cet événement a été mis, entre autres, sur la corruption politique. Comparée aux pays européens, la Suisse fait une exception à ce niveau: à part l'obligation de publier les intérêts déclarés des parlementaires, il n'existe en Suisse aucune réglementation permettant une clarification des dons partisans par exemple. TI a aussi profité de cette réunion internationale pour discuter des possibilités d'améliorer la communication entre TI-Berlin et les bureaux nationaux.

### Conférence annuelle des membres

En 2006, la conférence annuelle des membres (**CAM**) de TI-international a eu lieu au Guatemala. Deux membres de la direction internationale ont été élus, respectivement réélus : il s'agit de Devendra Raj Panday (Népal) et de Nancy Boswell (USA). Le troisième candidat, l'Anglais Jermyn Brooks n'a pas été réélu. En 2000, Brooks était CEO et CFO et à partir de l'année 2003 il était membre de la direction. Suite à cette conférence annuelle s'est déroulé l'« International Anti-Corruption Conference » (IACC) ». Cette conférence biennale, qui s'adresse aux ONGs et aux représentants gouvernementaux a traditionnellement lieu au même endroit que la conférence annuelle de TI. Dans le cadre de la cérémonie d'ouverture, les 8 présidents des pays centre-américains ont signé la « Guatemala Declaration for a Corruption Free Region ». Cette déclaration contient des obligations concrètes visant la lutte contre la corruption qui sont à mettre en œuvre par les Etats jusqu'en 2010. Avec 1400 participants en provenance de 125 pays, l'IACC était un événement de taille importante permettant une discussion de sujets très variés. Ensemble avec TI-Allemagne, TI-Suisse conduisait un atelier bien fréquenté portant sur le sujet de la corruption dans le sport. En tant que conférenciers, Henri Roemer (UEFA) et Jens Andersen (Play the Game) ont les deux exigé une lutte active contre la corruption et le blanchiment d'argent dans le sport.

### ONGs Table Ronde

Jusqu'à aujourd'hui, la corruption dans le milieu des ONGs qui s'engagent dans la coopération au développement est restée peu thématifiée. Or, justement parce que ces organisations exercent leurs fonctions souvent dans des régions où il existe un grand risque de corruption, c'est un grand défi de prévenir aux actes corrompus dans ce milieu.

Ainsi, TI-Suisse et l'ONG Pain pour le prochain (PPP) ont constaté qu'il y a un fort besoin d'agir contre ce problème. PPP a acquis beaucoup d'expérience dans le cadre de projets concrets visant la lutte contre la corruption dans les pays en voie de développement (PVD) et notamment en Afrique. Ensemble avec PPP, TI-Suisse a organisé le 3 novembre une Table Ronde afin de discuter sur cette problématique avec les ONGs suisses s'engageant dans l'aide au développement. Lors de cette discussion, deux problèmes principaux ont été identifiés :

1) la corruption dirigée vers l'interne, c'est-à-dire si un collaborateur travaillant dans un PVD est corruptible ou donne des kick-backs ou si des dons ou du matériel sont désaffectés,

2) la corruption dirigée vers l'externe, c'est-à-dire si des responsables de projets sont confrontés à la corruption dans les PVD, comme la corruption occasionnelle avec des policiers ou avec des pots-de-vin de somme importante dans le secteur public ou privé. Dans les deux cas il s'agit d'un abus de pouvoir à utilité privée. Cependant, chaque situation nécessite une solution différenciée et spécifique.

Une continuation de cette première table ronde sera organisée au cours de l'année 2007 dans le cadre d'un atelier avec la participation d'experts en la matière.

## **Remboursement de biens Patrimoniaux volés**

L'ONU veut faciliter le remboursement des biens patrimoniaux volés. A l'heure actuelle, 88 Etats-membres ont déjà ratifié la convention contre la corruption qui est en vigueur depuis l'année 2005. Il est prévu que la Suisse ratifie cette convention en 2008. En tant qu'importante place financière internationale, la Suisse est d'ores et déjà confrontée à ce sujet. Le fait que le processus de remboursement ne doit pas forcément être orienté au principe de souveraineté de façon unilatérale illustre le cas Abacha.

## **Abacha**

En tant que membre de la coalition Abacha, TI-Suisse a suivi avec attention le remboursement de 640 MIO US\$ de l'ancien dictateur Sani Abacha depuis la Suisse vers le Nigeria. De 1993 à 1997, l'ex-dictateur avait évacué environ 2 milliard US\$ de son propre pays et les a placés sur des comptes bancaires occidentaux, entre autre aussi en Suisse. Depuis juin 2004, la coalition Abacha est en contact avec les autorités suisses et nigérianes afin que les fonds reconduits puissent profiter à la population nigériane. D'après l'assurance du ministère de la finance nigériane, les fonds devront être

investis dans des projets d'éducation, dans le système de santé ainsi que dans l'infrastructure du pays. La coalition Abacha et les autorités fédérales helvétiques ont atteint que le Nigeria accepte en 2005 un projet de monitoring sous l'égide de la Banque mondiale et avec la participation de la société civile. Indépendamment de l'un ou l'autre, la banque mondiale et la société civile ont publié à la fin de l'année passée un rapport sur la situation de l'utilisation des fonds. Démontrant les mêmes faits, les deux rapports soulignent des défauts graves du gouvernement nigérian dans l'utilisation des fonds. Des critiques communes comprennent le manque d'engagement pour une comptabilité transparente, des indications insuffisantes quant à la réalisation des projets de développement ainsi que leur réalisation incomplète, voire l'absence de leur réalisation. Suite à la publication de ces rapports, le gouvernement nigérian a admis qu'il reste encore beaucoup à faire afin que les fonds remboursés puissent être utilisés de manière optimale. Le cas Abacha a clairement démontré que pour que le remboursement des fonds puisse être doté de succès, il est nécessaire que la Suisse élargisse la marge de manoeuvre de la diplomatie silencieuse, renforce son poids et l'applique plus tôt dans le processus de négociation. En ce qui concerne les décisions de remboursement, l'orientation unilatérale au principe de souveraineté est contre productive et n'est ni dans l'intérêt de la Suisse, ni dans celui du pays sinistré. TI-Suisse continuera de s'engager activement pour le remboursement démocratique de biens patrimoniaux dans leurs pays d'origines.

«La perception publique au niveau du Corporate Governance a fortement augmenté au cours des dernières années. Les conséquences de cette tendance concernent tant les entreprises et que les fiduciaires. BDO Visura s'engage depuis des années dans la promotion de la transparence et rejette la corruption sous toutes ses formes – à l'interne que chez ses clients», Werner Schiesser, membres de la direction, BDO Visura

## **5 Interne**

### **Codes internes**

En automne, la direction a adopté un code, qui précise respectivement l'adhésion et l'exclusion de membres individuels et collectifs. Le code était adopté en raison de l'implication du fabricant de biens électroniques Siemens dans un des plus grands scandales de corruption en Allemagne. La conséquence de ce scandale était l'exclusion de Siemens de TI-Allemagne. D'après les statuts de TI-Suisse, c'est la direction qui délibère sur l'adhésion et l'exclusion de membres. Le nouveau code complète les statuts et soutien la direction dans le processus décisionnel.

### **Membres**

Comme lors des années précédentes, le nombre de membres individuels s'est accru cette année. En effet, avec 22 nouveaux membres en 2005, 2006 a connu l'adhésion de 30 nouveaux membres et l'année s'est terminée avec un total de 144 membres individuels. Le nombre de membres collectifs a seulement crû de 2 entreprises (lors de l'année précédente, il s'agissait de 6 entreprises). 3 membres collectifs ont annoncé la résiliation de leur affiliation à notre organisation pour la fin de l'année, il s'agit de Leica Geosystem, Danzas et JP Morgan. Leur départ est directement lié à leur rachat par une entreprise étrangère et respectivement par un changement dans le management.

### **Fonds fédéraux**

Plus ou moins un tiers du budget 2006 est couvert avec les fonds fédéraux du SECO et de la DDC. Les contrats y relatifs d'une durée de 3 ans sont entrés en vigueur pendant le premier semestre 2006. Ils sont liés à une invitation à compenser les cotisations avec d'autres rendements et ceci à l'expiration du contrat. Ainsi, ce n'est seulement qu'à moyen terme que TI-Suisse peut s'appuyer sur ces fonds essentiels pour son budget.

### **Donateurs**

Par bonheur, la fondation Avina a de nouveau confirmé son soutien pour la période 2006-2009. En tant que nouvelle donatrice, Procter & Gamble (P&G) s'est engagée pour une durée de trois ans jusqu'en 2009. Comme le fait l'UBS, P&G paye sa cotisation directement à Berlin, dont 15%

revient à la section du TI dans le pays d'origine. Comme c'était le cas en 2005, l'année 2006 a connu un don généreux en forme de papier valeurs d'un volume de SFR 100'000.-. Aussi comme lors de l'année précédente, le don a été transmis par un fonds, dont les rendements servent au financement de projets d'actualité. Ensemble avec des moyens financiers plus anciens, ce fonds figure pour la première fois à part entière dans le budget annuel.

A cette occasion, TI-Suisse aimerait remercier explicitement tous les donateurs et membres pour leur engagement important.

### **Assemblée générale régulière**

L'assemblée générale régulière 2006 a eu lieu le 6 juin à Berne. Suite à l'assemblée générale, TI-Suisse avait invité à un débat public sur la thématique « la corruption dans le système de santé suisse ». Ce sujet était inspiré par le Global Corruption Report 2006 publié au printemps, qui mettait l'accent sur la corruption dans les systèmes de santé. Aux Etats-Unis par exemple, ce type de corruption fait aujourd'hui partie des délits économiques les plus importants (In den USA beispielsweise gehört die Korruption im Gesundheitswesen inzwischen zu der Nummer eins der Wirtschaftskriminalität). Environ trois à dix pour cent de l'ensemble du budget du système de santé est perdu pour cause de fraude et de corruption. Des études de cas effectués dans d'autres pays démontrent que la corruption peut même décider sur la mort ou la vie. Madame Schwöbel demandait aux invités, quel est l'état du système de santé suisse. Les participants Dr. Markus Dürr, directeur du Département de la santé du canton de Lucerne, Dr. Max Giger, membre du comité centrale de la Fédération des médecins suisses FMH, Walter Hölzle, patron de l'Association des entreprises pharmaceutiques en Suisse VIPS ainsi qu'Alfred Jost, patron de Pharmalex ont tous contesté l'existence de la corruption systématique / systémique (systemisch oder systematisch) dans le système de santé suisse. D'après eux, le problème serait surtout la forte imbrication et interdépendance des différents acteurs dans le système de santé. Plus de transparence à tous les niveaux pourrait remédier à ce problème et finalement aussi profiter aux patients.

## **Comité**

Au sein du comité, il y a eu les mutations suivantes durant l'année de référence: Lors de l'assemblée générale du 6 juin 2005, Monsieur Othmar Hafner a pris son congé après avoir atteint la limite d'âge statutaire de huit ans.

Avec la retraite de Monsieur Hafner, le comité perd un de ses membres les plus actifs.

Depuis la fondation de TI-Suisse à la fin de l'année 1995, Monsieur Hafner a participé à de nombreux projets et a substantiellement influé sur les activités de TI-Suisse.

Monsieur Hafner s'est distingué en tant qu'auteur de la brochure « corruption et lutte contre la corruption en Suisse » qui a été publiée en 2003 et dont une nouvelle édition est prévue pour l'année 2007. Par bonheur, TI-Suisse peut toujours compter sur son soutien. Car en tant que membre honoraire actif, il s'engage pour la clause d'intégrité dans le cadre de la révision de la loi sur les marchés publics.

En même temps, TI-Suisse aimerait remercier chaleureusement tous les autres membres du comité pour leur engagement remarquable.

## **Assemblée générale Extraordinaire**

Le 19 septembre 2006, Monsieur Lévy a démissionné de sa fonction de président et membre du comité dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire convoquée pour cette raison. Christoph Stückelberger, membre fondateur et ancien vice-président a honoré les mérites de Lévy dans un hommage personnel. Suite à son discours de démission, le Dr. Anton N. Fritschi a été élu comme nouveau président par acclamation.

Sous la direction de Lévy, TI-Suisse a pu considérablement développer ses activités et fonder un bureau professionnel en 1999. Monsieur Lévy a réussi de faire de TI-Suisse une organisation sérieuse en matière de lutte contre la corruption qui jouit du respect et de la reconnaissance de la part de l'administration publique, des entreprises privées ainsi que des ONGs de la même façon.

Grâce à son bon réseau de contacts avec les médias suisses, TI-Suisse a pu gagner la notoriété auprès d'un public large. Tôt ou tard dans la journée, Monsieur Lévy s'est justifié devant les journalistes de manière éloquente.

Avec beaucoup de puissance de persuasion et diplomatie, Monsieur Lévy a réussi à convaincre plusieurs grandes entreprises à participer à la lutte contre la corruption. Nous le remercions pour son engagement extraordinaire.

Depuis le 1er octobre, le Dr. Anton N. Fritschi exerce sa fonction en tant que président de TI-Suisse et il a déjà représenté TI-Suisse à la conférence annuelle internationale de TI en novembre au Guatemala. Pendant l'exercice de sa fonction, Fritschi peut s'appuyer sur sa profonde et vaste expérience professionnelle. Après ses études de génie civil à l'EPFZ, Fritschi a écrit sa thèse doctorale en gestion d'entreprise. Après plusieurs postes dans l'industrie, Monsieur Fritschi a pendant longtemps été membre de la direction de la société bancaire suisse. A partir de 1995, il a exercé la fonction de directeur chez ABB Suisse. En 2003, il a travaillé pour la Consenec AG, une entreprise de consulting affiliée à ABB.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce rapport, l'élection de Monsieur Fritschi correspond à la première présidence de TI-Suisse par un représentant de l'économie privée.

### **Bureau**

Le bureau est toujours dirigé par Madame Anne Schwöbel (engagement à 80%). Les affaires administratives sont toujours gérées par Monsieur Simon Brugger (engagement à 50%). Pendant l'année passée, le bureau a pu de nouveau profiter du soutien supplémentaire de la part de plusieurs personnes. TI-Suisse remercie chaleureusement Simone Angst, Daniel Ducret, Giuseppe Falbo, Kurt Fellingner, Ferdinand König, Gaudenz Kyburz et Eliane Pfister

## 6 Comptes annuels 2006

### Bilan au 31 décembre 2006

<b>Actifs</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Liquidités	14'360	169'115
Placement		
Liquidités	50'070	0
Titres	310'598	78'600
Créances envers des tiers	1700	5'590
Créances envers des institutions publiques	2'136	239
Avance		-
Comptes de régularisation	1'795	2'031
<b>Total actifs circulants</b>	<b>380'658</b>	<b>255'576</b>
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	682	1'234
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>682</b>	<b>1'234</b>
<b>Total actifs</b>	<b>381'340</b>	<b>256'810</b>

	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes envers des tiers	4'985	3'434
Charges à payer	550	2'702
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>5'535</b>	<b>6'136</b>
Fonds Revenus	360'668	200'000
<b>Fonds étrangers à long terme</b>	<b>360'668</b>	<b>200'000</b>
Bénéfice reporté	30'674	29'505
Bénéfice / Perte de l'exercice	-15'537	1'169
Capital	0	20'000
<b>Total fonds propres</b>	<b>15'137</b>	<b>50'674</b>
<b>Total passifs</b>	<b>381'340</b>	<b>256'810</b>

### Compte de profits et pertes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Produits</b>		
Cotisations	60'160	54'450
Dons	128'539	141'591
Projets Madagascar	0	35'546
TI Switzerland Forum	0	31'730

Autres revenus	7'931	856
<b>Total produits</b>	<b>196'629</b>	<b>264'173</b>
<b>Charges directes</b>		
Projet Madagascar	0	32'887
TI Switzerland Forum	0	48'306
<b>Total charges directes</b>	<b>0</b>	<b>81'193</b>
<b>Marge brute</b>	<b>196629</b>	<b>182'980</b>
<b>Charges d'administration</b>		
<b>Charges de personnel</b>	125'688	126'709
<b>Charges de locaux</b>	13'865	13'674
<b>Assurances</b>	626	156
<b>Charges d'administration</b>	21'506	22'786
<b>Charges publicitaires</b>	16'488	16'865
<b>Total charges d'administration</b>	<b>178172.55</b>	<b>180'191</b>
	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Produits financiers</b>	113'992	18'262
<b>Charges financières</b>	-109'515	-19'463
<b>Amortissements</b>	-552	-419
<b>Bénéfice / perte de l'exercice sans fonds</b>	<b>22'381</b>	<b>1'169</b>
<b>Fonds lié</b>	122750	200'000
<b>Création du fonds</b>	-160668	-200'000
<b>Bénéfice / Perte de l'exercice</b>	<b>-15'537</b>	<b>1'169</b>

«Une gestion d'entreprise moderne demande le respect des principes d'éthiques. La lutte contre la corruption en est une. L'affiliation à TI-Suisse nous aide à réaliser à long terme ce défi »,  
 Jost Murer, vice-président de la Société Suisse des Entrepreneurs SSE

## **7 Liste des donateurs et membres collectifs**

### **Donateurs**

Avina Stiftung, Procter & Gamble, Fédération de l'Industrie Horlogère Suisse, UBS AG

### **Membres collectifs**

ABB Schweiz AG, Accora AG, Alliancesud, B.Braun Medical AG, BDO Visura, Brugger und Partner AG, Brot für Alle, Centre Info, Challenge Optimum SA, Coop, Danzas AG, Durrer Spezialmaschinen AG, Ecofact AG, Eidgenössische Finanzkontrolle, Ernst & Young, Ethos, Fédération des Entreprises romandes, Geberit International, Leica Geosystems AG, Hess Group AG, Hochbaudepartement der Stadt Zürich, iComply AG, Industrie- und Finanzkontor, J.P.Morgan Suisse SA, Kommunikation Ost-West, Noser Management AG, OBT, Posse Peinture S.A., PricewaterhouseCoopers, Raymond Weil S.A., Rieter Management AG, Schweizerischer Baumeisterverband, SEC 1.01 AG, SGS SA, Sika AG, Swint Management, Swisscom AG, Trüb AG, TvT Compliance AG, World Vision Schweiz, Zenhäusern Treuhand AG

### **Impression**

Transparency International – Suisse  
Schwarztorstrasse 18  
Case postale 8509  
CH-3001 Berne

info@transparency.ch  
www.transaprecy.ch

Rédaction: Anne Schwöbel, Simon Brugger  
Photos: